

Difficulté concernant le choix des matières en L3.

Par ISUMAIRU, le 18/09/2020 à 16:21

Bonjour à tous,

Comme l'indique si bien le titre, j'ai des difficultés concernant le choix des matières en troisième année de licence. En effet, souhaitant candidater, après ma troisième année, dans un master en droit bancaire et financier ou en fiscalité, je n'arrive pas à savoir quelles sont les matières pertinentes à choisir. Pour l'instant j'opte pour :

- Matières fondamentales (ou à T.D) : droit fiscal et droit des sociétés.
- Matières mineures : droit des libertés fondamentales, droit international public, droit social et histoire des libertés fondamentales.

<u>La liste de l'ensemble des matières</u>: droit fiscal, droit des sociétés, droit des libertés fondamentales, droit international public, droit social, histoire des libertés fondamentales, histoire des instituts publics, droit des collectivités territoriales, RGO, droit civil des biens, droit administratif des biens.

J'aimerais s'il vous plaît que vous puissiez m'aider concernant le choix des matières.

Respectueusement,

Par harosello, le 18/09/2020 à 16:39

Bonjour,

Vos choix sont en adéquation avec votre Master. Pour le droit bancaire, le RGO et le droit civil des biens sont des cours importants aussi mais vu votre Master le droit des sociétés et le droit fiscal sont essentiels. Pour votre Master, oubliez les histoires du droit ce sera peu ou pas valorisés y compris les matières de droit public (excepté les libertés fondamentales).

Par Isidore Beautrelet, le 19/09/2020 à 09:40

Bonjour

Je rejoins Harosello

Vu votre projet, vous avez fait le bon choix pour les matières à TD.

En revanche en mineur il faut absolument que vous preniez RGO et droit civil des biens à la place du droit international public et d'histoire des libertés fondamentales (le cours de libertés fondamentales sera déjà suffisant).

Par ISUMAIRU, le 19/09/2020 à 16:48

Je prendrai droit civil des biens mais j'hésite toujours à prendre RGO. Je sais très bien que la matière est extrêmement importante. Toutefois, un bon nombre de personnes qui ont pris RGO dans ma faculté l'ont regretté. En effet, ils estimaient que la matière était abordée de manière trop technique et exhaustive, que les sujet au partiel étaient assez compliqués et ont été deçu de leur note : ils m'ont donc déconseillé de prendre cette matière en mineur. Devraisje, malgré tout, la prendre ? Était-ce risqué de ne pas prendre cette matière en mineur ?

Par Isidore Beautrelet, le 20/09/2020 à 08:08

[quote]

la matière était abordée de manière trop technique

[/quote]

Ce n'est qu'un avant goût de ce qui peut vous attendre en Master.

Dans les masters que vous visez, on pourrait en effet vous reprocher de ne pas avoir suivi le cours de RGO.